

Procès des bikers : « Pourquoi mon petit-fils a fait ça? »

Dans ce procès hors normes, on alterne entre l'horreur absolue d'un meurtre sauvage et l'émotion de parents invités à parler, qui de sa fille, qui de son petit-fils, devenus assassins

Au terme de la première semaine du procès dit « des bikers » à Nice, la cour d'assises écoute les proches des trois accusés. Richard Sempéré, ouvrier à la retraite, s'approche de la barre de la cour d'assises des Alpes-Maritimes. Il s'agit du grand-père de Marvin Zmorek, 22 ans, jugé pour avoir participé à l'assassinat sauvage de Mayeul Gaden, 20 ans, en octobre 2011.



Mr Joseph Ciccolini.

Avec Nicolas Pastorino, son meilleur et unique copain, Zmorek a attaqué à coups de Taser et de couteau le chef du club des Fenry, embryonnaire club paramilitaire que les deux jeunes, à peine majeurs, avaient rejoint trois mois avant le drame. Ils ont ensuite tenté d'assassiner sa compagne, Manuela.

« Ça ne lui correspond pas »

« Pour moi, au moment des faits, c'est un ado », rappelle le témoin. Dans le box des accusés, Marvin Zmorek a gardé son allure juvénile, accentuée encore depuis qu'il a les cheveux courts et de fines lunettes. « Ce qui compte, c'est se racheter de ses fautes, poursuit le grand-père. Depuis deux ans et demi, son comportement est excellent. On lui a confié la bibliothèque de la prison, il s'est remis aux études. Il a passé son bac avec mention. »

Difficile d'être insensible à la déposition de ce grand-père qui a endossé, pour quelques minutes, la robe d'avocat de la défense avec la bénédiction de Mr Joseph Ciccolini. « Ce qui est reproché à Marvin, pour moi, c'est incroyable. Ça ne lui correspond pas. Je me demande comment il s'est laissé entraîner. » Le grand-père s'accroche à la barre et s'adresse à la cour et aux jurés attentifs : « J'espère que vous trouverez la réponse. Pourquoi? Je ne peux pas vous éclairer là-dessus. » Le témoin a découvert avec effarement dans *Nice-Matin* quelques articles de loi régissant le club des Fenry : « Qu'on puisse imposer à un homme qu'il soit antisémite alors qu'il est de grand-mère juive... » Une grand-mère qui a en partie élevé Marvin, délaissé par sa mère après un divorce précoce.

Descente aux enfers

« On a essayé de l'élever »,



La cour d'assises, présidée par Thierry Fusina, rendra son verdict vendredi prochain, à l'issue de deux semaines de procès. (Photo Franck Fernandes)

rectifie le grand-père. « Je n'aimais pas ses fréquentations, mais nous étions les seuls à maintenir ce lien et nous ne voulions pas le briser. » Premier de sa classe en 6^e, il s'est ensuite retrouvé à la rue pendant sa crise d'adolescence, drogué, marginalisé.

Ancien cadre commercial qui a volontairement choisi de devenir ouvrier, militant syndicaliste, Richard Sempéré affirme connaître les hommes. « Je peux vous assurer que son avenir est bon. Marvin respectera ce que vous déciderez pour lui. Il sait qu'il doit faire sa peine.

Il y a chez lui une part d'humanité qui fait qu'il ne tournera pas le dos à la société. » Le retraité repart d'un pas lent, lance un petit signe affectueux de la main à Marvin Zmorek et quitte la salle d'audience. Un silence respectueux l'accompagne.

CHRISTOPHE PERRIN

Un trio infernal en pleine lumière

Le crime sordide s'est déroulé de nuit, dans une Peugeot 806. Mais c'est en pleine lumière, une lumière crue, révélant des détails de manière parfois insoutenable, que l'assassinat est examiné, vendredi après-midi, par la cour et les jurés.

Au sujet des préparatifs, Tess avait évoqué devant la PJ un « Cluedo ». Le scénario était écrit sous sa plume. « Parce que j'étais la seule à avoir une trousse », se défend-elle.

La veille du meurtre, les deux garçons (Pastorino et Zmorek) creusent pendant plusieurs heures le trou dans la bergerie abandonnée d'Isola où sera enterré Mayeul Gaden. « Suffisamment large pour deux personnes? », interroge le président Fusina. « Oui », répondent les deux accusés. « J'étais présente, mais je n'ai pas creusé », intervient Tess.

Embarqué dans la 806 sous un faux prétexte, Mayeul reçoit une décharge de Taser. Pastorino lui assène un premier coup de couteau. Le manche se brise. Zmo-



Lors de la reconstitution du crime, le 1^{er} octobre 2013. « On s'était calqué sur ce qu'on voyait dans les films », explique l'un des protagonistes. (Photo Frantz Bouton)

rek l'immobilise d'une clef de bras. Le colosse se débat, casse le siège et le levier de vitesse. « J'ai pris le couteau Böcker à ma ceinture et j'ai continué. » Le scénario prévoyait un coup unique à la gorge. « On s'était calqué sur ce qu'on voyait dans les films », explique Tess. Il y en aura 32 au minimum, selon le légiste. Le cœur de la victime sera perforé

à trois endroits. « Il a essayé de se défendre, mais on ne s'est pas arrêté », poursuit Pastorino. « A-t-il crié? », s'enquiert le président. « Non, il a demandé pourquoi. » Une tante de Mayeul éclate en sanglots dans la salle. Zmorek, repentant : « On aurait dû briser notre cercle de trois personnes. » Un cercle infernal.

CH. P.

Aurélie, celle par qui l'affaire a éclaté

Aurélie D. était la petite amie de Nicolas Pastorino, l'un des trois accusés de l'assassinat de Mayeul Gaden. C'est elle qui, quinze mois après le crime, a révélé à la police le terrible secret qui l'unissait à Tess, Nicolas Pastorino et Marvin Zmorek.

« Quand j'ai vu une main dans le coffre, je n'y ai pas cru. C'était proche d'Halloween, Nicolas parlait en rigolant. Et puis j'ai reconnu le tatouage sur le torse de Karl (alias Mayeul, Ndr). »

Si elle est venue témoigner devant la cour d'assises en cette première semaine du procès, la jeune femme a été quelque peu malmenée par les avocats des parties civiles. C'est elle qui a donné de l'argent pour l'achat du pistolet à pulsation électrique qui servira à l'agression de Mayeul Gaden. Elle, encore, qui remorque la voiture en panne où s'est déroulé le crime. Elle qui suggère aux parents Pastorino

de faire broyer la 806 dans une casse auto.

Elle participera également à la destruction par le feu de preuves compromettantes dans un bunker d'Isola 2000... Et elle continuera pendant des mois d'être la compagne de Nicolas Pastorino jusqu'à cette rupture décisive. Menacée de mort par son ex-petit ami, elle s'est alors décidée à révéler l'affaire. Mr Adrien Verrier, l'avocat de Manuela, la compagne de Mayeul Gaden, s'est montré le plus virulent : « Je pense qu'avec ce que j'ai lu dans ce dossier, votre place est là-bas », a-t-il souligné, en pointant du doigt le box des accusés.

Mr Bernard Ginez, avocat du père de Mayeul, s'est levé à son tour : « Rassurez-moi, le soir du 27 octobre 2011, vous avez réussi à dormir? » « Non », répond la jeune fille, recroquevillée à la barre, pressée de s'en aller.

CH. P.